

**Ministry of Education**

School Board Advanced Supports Branch  
315 Front Street West  
15th Floor  
Toronto, ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

Direction du soutien amélioré aux conseils scolaires  
315, rue Front Ouest  
15<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 0B8

**2022 : SB20**

**Date :** Le 17 juin 2022

**Note de service** Cadres supérieurs de l'administration des affaires  
**Destinataires :**

**Expéditeur :** Mehul Mehta  
Directeur  
Direction du soutien amélioré aux conseils scolaires

**Objet :** **Transport des étudiants – Subvention ponctuelle pour le soutien aux exploitants d'autobus scolaires dans l'adoption de nouvelles exigences en matière d'éclairage**

---

Tous les autobus scolaires fabriqués le **1<sup>er</sup> janvier 2005 ou après** doivent, à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2022**, satisfaire aux normes d'équipement ci-dessous afin de se conformer aux exigences législatives et réglementaires en Ontario :

- devront être munis de quatre (4) feux clignotants jaunes supérieurs et de quatre (4) feux clignotants rouges supérieurs;
- devront porter les nouveaux panneaux devant être installés à l'arrière des véhicules indiquant « do not pass when red lights flashing ».

Comme indiqué dans la note de service [2022 : B10, Transport des étudiants — Soutien aux exploitants d'autobus scolaires dans l'adoption de nouvelles exigences en matière d'éclairage](#), le ministère de l'Éducation fournira un financement ponctuel pour aider les exploitants d'autobus scolaires à entreprendre les modernisations nécessaires à la conformité aux exigences législatives et réglementaires.

Je vous écris pour vous donner plus de détails sur le processus de demande.

**Demande en ligne et échéancier**

À compter du 17 juin 2022, les exploitants d'autobus scolaires admissibles peuvent soumettre une demande de subvention par l'intermédiaire de : <https://www.app.grants.gov.on.ca/8lamp/#/home/fr>. La date limite de soumission des demandes de subvention aux exploitants d'autobus est le 31 juillet 2022.

Nous encourageons les exploitants d'autobus scolaires à commencer les modernisations le plus tôt possible afin que tous les autobus scolaires satisfassent les exigences réglementaires d'ici le début de l'année scolaire 2022-2023.

### **Guide du programme**

Pour faciliter le processus de demande, le *guide du Programme de soutien pour l'adoption du système d'avertissement à huit feux jaunes et rouges*, joint à la présente note de service, fournit des détails sur les exigences relatives aux demandes et l'admissibilité et donne des directives étape par étape pour remplir la demande en ligne.

### **Validation et vérification**

Une fois toutes les demandes reçues, le personnel du ministère examinera et validera les demandes afin qu'elles répondent aux critères du programme, notamment :

- l'auteur de la demande fournit des services à au moins une des organisations à caractère éducatif prescrites mentionnées dans le guide;
- les autobus scolaires présentés dans la demande répondent aux critères d'admissibilité du programme (ils sont enregistrés dans la province de l'Ontario, fabriqués le 1<sup>er</sup> janvier 2005 ou après et équipés ou non d'un éclairage à DEL).

Le montant de la subvention sera calculé en fonction des résultats de la validation et attribué directement à l'auteur de demande d'ici septembre 2022.

Je vous prie de bien vouloir demander aux conseils scolaires et consortiums de transport scolaire de communiquer ces renseignements avec leurs exploitants d'autobus scolaires sous contrat afin qu'ils puissent soumettre leur demande de subvention ponctuelle dans les délais indiqués ci-dessus.

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec Mehul Mehta, directeur, Direction du soutien amélioré aux conseils scolaires, à l'adresse [mehul.mehta@ontario.ca](mailto:mehul.mehta@ontario.ca).

Cordialement,

Mehul Mehta  
Directeur  
Direction du soutien amélioré aux conseils scolaires

c. c. : Gestionnaires du transport

School Bus Ontario